

11. EDUCATION ET CITOYENNETÉ : L'HOMME AU CŒUR DU PROJET

11.1 Un paysage éducatif plutôt stable mais aux moyens en baisse

Le Verdon est riche en sites naturels, culturels et historiques qui peuvent servir de supports pour des actions d'éducation au territoire.

Éduquer, c'est permettre à chacun quel que soit son âge de se construire, de s'ouvrir au monde et d'accéder à sa propre pensée critique en acquérant des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires à l'intégration sociale. La sensibilisation, l'information, la formation, la participation à des actions collectives constituent des formes d'éducation.

L'Environnement se définit comme l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) en interaction avec les organismes vivants et les activités humaines.

Le Territoire constitue un espace de vie et de projets sur lequel s'exercent des réalités géographiques, politiques, économiques, sociales et culturelles.

L'Éducation à l'Environnement et au Territoire vise à permettre aux citoyens qui habitent ou séjournent sur le territoire, d'appréhender la complexité des enjeux environnementaux - au sens large - tels qu'ils s'y expriment.

L'éducation nationale

Quand on parle d'éducation, on pense souvent en premier lieu aux enfants et au milieu scolaire.

Une organisation très hiérarchisée et administrative

La Région est découpée en deux académies : l'Académie d'Aix-Marseille (qui comprend les départements des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône et Vaucluse) et l'Académie de Nice (qui comprend les départements des Alpes-Maritimes et Var).

Chaque académie est dirigée par un rectorat (avec un recteur et des chargés de mission) et compte une délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) avec un.e directeur.trice et des chargé.e.s de mission.

Puis chaque département est dirigé par un.e directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) qui s'occupe du premier et second degré. Les DASEN peuvent déléguer des chargé.e.s de mission ou des relais territoriaux (enseignant.e.s qui ont des heures déchargées pour suivre des réseaux et pour coordonner la mise en place de projets pédagogiques)

Pour le premier degré (écoles maternelles et élémentaires), les départements sont divisés en circonscriptions qui chacune est dirigée par un.e inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). Et chaque IEN a une équipe de conseillers et conseillères pédagogiques qui accompagnent les enseignant.e.s sur les projets et organisent des formations.

Et chaque école à un directeur ou une directrice.

Pour le second degré, les collèges sont dirigés par des principaux et les lycées par des proviseur.e.s.

Et enfin, les professeurs (des écoles, de collèges ou de lycées) sont responsables de leur classe et de leur projet.

Soit pour le périmètre d'étude qui nous concerne : 2 académies, 2 DASEN, 7 circonscriptions, 7 IEN, 4 conseillers.ères pédagogiques, 2 relais territoriaux, 2 chargés de mission DAAC, 37 directeur.trices d'écoles et 5 principaux de collèges.

Pour mettre en place des projets d'éducation au territoire avec le public scolaire, il faut que tous les échelons de la hiérarchie (des recteurs aux professeurs) soient au courant et valident le projet.

Pour cela, il y a des systèmes de conventions pluriannuelles (niveau académie), mais aussi des actions de partenariat avec les relais hiérarchiques (IEN et conseillers pédagogiques) et territoriaux (directions d'établissement et enseignants relais de l'Éducation nationale).

Quand les liens sont établis avec ces relais, des relations de

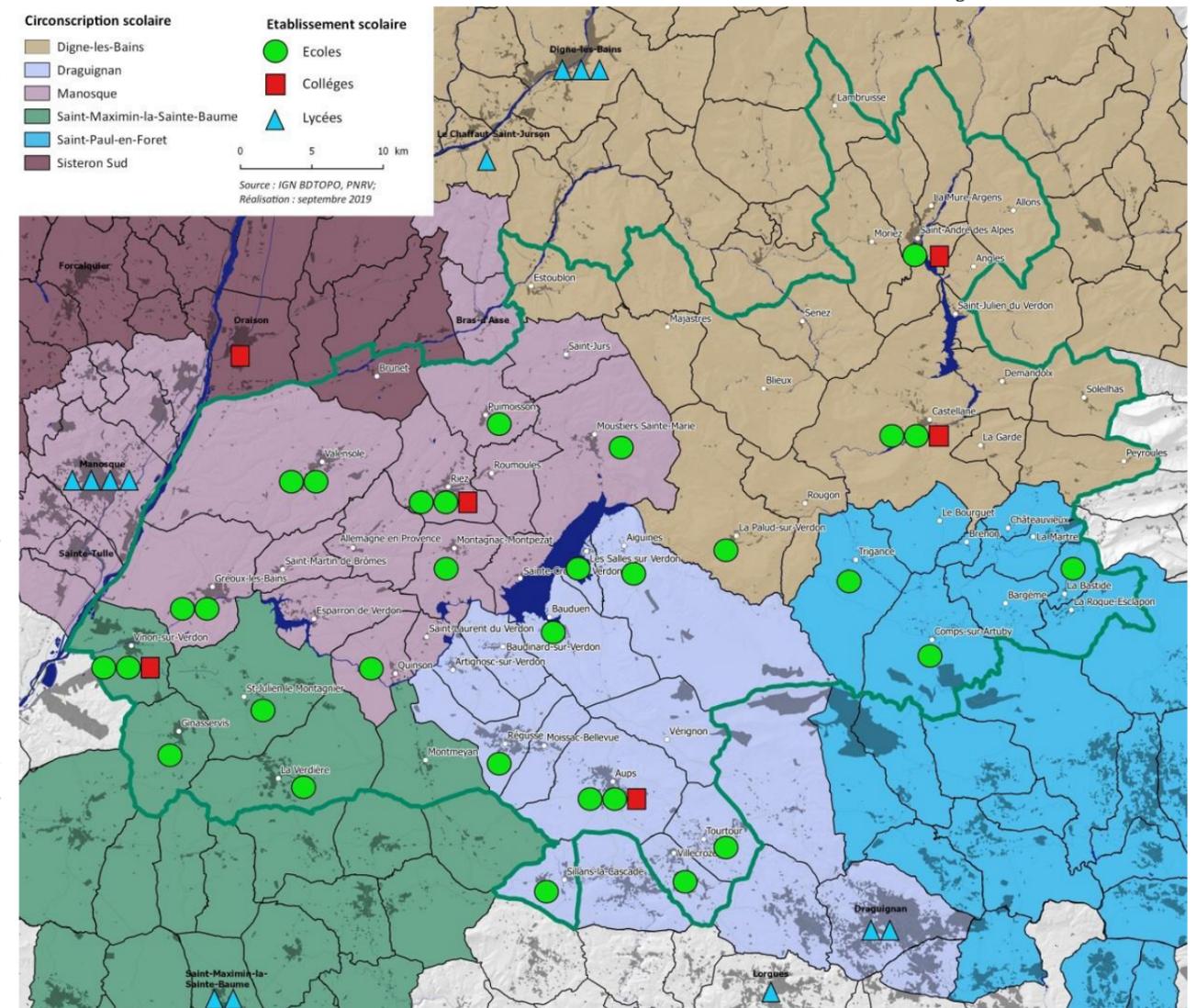
confiance permettent de faciliter les démarches administratives obligatoires pour permettre aux enseignants de faire leur projet (agrément des structures et des intervenants, communication et validation hiérarchique...).

Hors entre 2010 et 2019, il y a eu un fort turn-over dans ces relais (pour les Alpes-de-Haute-Provence : 4 changements d'IEN, 2 changements de conseillers.ères pédagogiques, 6 changements de principaux sur 3 collèges, 2 changements de relais territoriaux ; pour le Var : 2 changements d'IEN, 2 changements de chargé.e.s de mission et 5 changements de principaux sur 2 collèges)

ce qui oblige à recréer quasi continuellement ces liens avec l'Éducation nationale.



Sortie scolaire sur la route des crêtes © Parc naturel régional du Verdon



Par contre, au niveau des relations avec les enseignant.e.s, comme les postes sont plutôt stables (seulement un taux de renouvellement de 10% dû aux départs en retraite et aux mouvements de postes), cela permet d'établir des relations dans la durée.

Un public privilégié et des effectifs stables

L'éducation à l'environnement et au développement durable est entrée dans les programmes officiels du primaire et du secondaire depuis 2008. Les notions de transition énergétique et de changement climatique sont dans les programmes depuis 2012. Et les approches pédagogiques s'appuyant sur les exemples locaux sont prônées dans les circulaires de l'Éducation nationale. Ce qui fait du public scolaire, un public privilégié pour monter des projets d'éducation au territoire. De plus, l'école étant obligatoire, cela permet de toucher les enfants des habitants du territoire impossibles à mobiliser autrement. Par contre, les élèves sont un public dit « captif » car ils n'ont pas choisi d'être là et le choix des projets est celui de l'enseignant.e.

Évolution des effectifs scolaires :

		2011-2012	2018-2019		
Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	écoles	473986	494631	+	4,2 %
	collèges	241002	241638	+	0,3 %
	lycées	160026	167737	+	4,6 %
	total	875014	904006	+	3,2 %
Académie Aix-Marseille	écoles	283459	297533	+	4,7 %
	collèges	140898	142751	+	1,3 %
	lycées	98080	101630	+	3,5 %
	total	522437	541914	+	3,6 %
Alpes de haute Provence	écoles	14840	14347	-	3,4 %
	collèges	7563	7533	-	0,4 %
	lycées	3370	5590	+	39,7 %
	total	25773	27470	+	6,2 %
Académie Nice	écoles	190527	197098	+	3,3 %
	collèges	100104	98887	-	1,2 %
	lycées	61946	66107	+	6,3 %
	total	352577	362092	+	2,6 %
Var	écoles	93504	95696	+	2,3 %
	collèges	49777	48482	-	2,7 %
	lycées	28887	34468	+	16,2 %
	total	172168	178646	+	3,6 %
Périmètre d'étude Verdon	écoles	3250	3234	-	0,5 %
	collèges	2035	1983	-	2,6 %
	lycées	0	0		0,0 %
	total	5285	5217	-	1,3 %

(source-atlas annuel des académies d'Aix-Marseille et de Nice)

Le nombre d'élèves dans le Verdon est relativement stable. Il y a une très faible baisse de l'effectif qui peut potentiellement s'expliquer par le vieillissement de la population (cf. partie sur la démographie). À noter que la tendance régionale et les tendances départementales (04 et 83), elles sont plutôt à la hausse. On peut donc supposer que les effectifs d'enfants se concentrent plutôt dans les villes.

Par ailleurs, bien que nous soyons dans une zone rurale et malgré la tendance régionale, nous n'avons pas eu de fermeture d'établissement scolaire sur le territoire. Et il y a autant de fermeture de classes que d'ouverture (2017 : fermeture d'une classe à Régusse (83) et ouverture d'une classe à Puimoisson (04) ; 2018 fermeture d'une classe à Riez (04) et ouverture d'une classe à La Bastide (83)).

Toutefois cette stabilité est à relativiser quand pour le reste de la Région les effectifs sont en hausse. De même, à l'échelle nationale des réformes structurelles envisagent des regroupements et « simplifications » qui pourraient favoriser une baisse potentielle (ce qui rejoindrait la tendance régionale qui va vers une baisse des établissements scolaires).

Répartition des établissements scolaires :

		rentrée 2011-2012	rentrée 2018-2019		
Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	écoles	3177	3125	-	1,7 %
	collèges	449	455	+	1,3 %
	lycées	281	269	-	4,5 %
	total	3907	3849	-	1,5 %
Académie Aix-Marseille	écoles	2007	1982	-	1,3 %
	collèges	275	278	+	1,1 %
	lycées	194	180	-	7,8 %
	total	2476	2440	-	1,5 %
Alpes de haute Provence	écoles	174	162	-	7,4 %
	collèges	18	21	+	14,3 %
	lycées	11	11		stable
	total	203	194	-	4,6 %
Académie Nice	écoles	1170	1143	-	2,4 %
	collèges	174	177	+	1,7 %
	lycées	87	89	+	2,2 %
	total	1431	1409	-	1,6 %
Var	écoles	562	550	-	2,2 %
	collèges	84	85	+	1,2 %
	lycées	36	37	+	2,7 %
	total	682	672	-	1,5 %
Périmètre d'étude	écoles	37	37		stable
	collèges	5	5		stable
	lycées	0	0		stable
	total	42	42		stable

(source-atlas annuel des académies d'Aix-Marseille et de Nice)

Une éducation à plusieurs vitesses

De par la répartition géographique qui implique souvent des temps de déplacement supérieur à 45 minutes, et de par un réseau de transports en commun limité (cf. partie « vivre en Verdon »), environ 200 élèves sur le territoire du Verdon sont pensionnaires dès le collège (6^{ème} = 11 ans).

De plus, du fait qu'il n'y a pas de lycées sur le territoire, les jeunes sont obligés de partir pour pouvoir faire des études jusqu'au bac ou des études supérieures.

Il est également à noter, d'après le Bulletin officiel n° 31 du 30-8-2018, qu'aucun des établissements scolaires (écoles ou collèges) du territoire du Verdon n'est déclaré REP (réseau d'éducation prioritaire).

L'isolement rural et la baisse de personnel des deux académies entraînent des difficultés à pourvoir des postes dans les collèges (2018-2019 : 3 postes non pourvus dans 2 collèges des Alpes-de-Haute-Provence), mais aussi des difficultés de remplacement dans les écoles pour des absences courtes (1 à 2 jours pour des raisons de santé ou de formation).

Enfin, l'entretien des bâtiments et le financement des projets des établissements scolaires dépendent de collectivités différentes. Pour les écoles ce sont les communes, pour les collèges ce sont les départements et pour les lycées c'est la région. C'est pourquoi, en fonction de la taille, du budget et de la politique de la collectivité dont ils dépendent, les établissements scolaires n'ont pas les mêmes possibilités d'organisation et de financement de projets.



Création d'une calade avec l'école de Valensole © Parc naturel régional du Verdon



Il est à noter que jusqu'à 2015, il y avait la possibilité de trouver des financements publics pour les scolaires (tout niveau confondu) auprès d'organismes ou de collectivités (Agence de l'eau, Région, État). Cependant, la tendance est à la baisse voir à la disparition de ces financements.

Des infrastructures ouvertes sur le territoire

Les établissements scolaires possèdent aussi des équipements et des infrastructures : cantine ou restaurant scolaire ; jardin ; salle d'éveil ou foyer qui peuvent servir de salle de spectacle ; pour les collèges, des équipements sportifs (stade, gymnase...).

Ces espaces et ces équipements peuvent être mis à disposition, par les communes ou les chefs d'établissement, pour des associations locales (associations culturelles, club du 3^{ème} âge...) ou des événements organisés par la commune. D'autre part, il est fréquent que les centres de loisirs soient localisés au sein des écoles pour profiter ainsi des équipements des cours de récréation, de l'espace de restauration, des sanitaires adaptés aux enfants... Il y a donc une mutualisation des infrastructures.

Ces espaces, qui dépendent de l'entretien et des financements publics, peuvent être des lieux d'expérimentation et de sensibilisation de la population locale à des enjeux de territoire comme sur les économies d'eau ou la gestion des énergies (2 collèges du territoire étaient sur des dispositifs Agenda 21), mais aussi le gaspillage alimentaire et les circuits courts. Leur utilisation collective peut avoir un avantage pour lancer des initiatives locales qui vont avoir un impact plus visible car les résultats seront plus facilement chiffrables.



Pique-nique des collégiens à la ferme © Parc naturel régional du Verdon

Par exemple, une étude de l'ADEME, datant de 2017, révèle qu'en France, en moyenne, 150 g à 200 g de nourriture par élèves et par repas sont jetés lors des repas dans les cantines ou restaurants scolaires (pour le Verdon, cela représenterait entre 95 et 127 tonnes de déchets alimentaires). Cette étude

préconise à la fois de mettre en place des actions permettant d'éviter en amont de produire ces déchets (travailler sur les quantités, sur le goût, sur la qualité des produits et l'approvisionnement local) mais aussi sur la valorisation de ces déchets (tri, compostage...).

Sur le territoire du Verdon, certains établissements scolaires se sont déjà engagés dans ces démarches. Exemples :

- L'école de Valensole a un restaurant scolaire avec un cuisinier/intendant qui s'approvisionne en produits frais locaux et qui travaille sur le goût. Et une association locale (Le Colibricole) a mis en place une collecte pour le compostage.
- Le collège de Castellane, dans sa démarche d'Agenda 21, a mis en place le tri des déchets et des campagnes de sensibilisation durant la semaine du goût. Le chef cuisinier du restaurant scolaire suit des journées de sensibilisation organisées par Agribio O4.
- Le collège d'Aups a passé des contrats avec des agriculteurs locaux pour être fourni à 30% en produits bio locaux et de saison. Ils se sont aussi équipés avec du matériel de transport alimentaire (glacières, bacs réfrigérés...) pour pouvoir faire des pique-nique collectifs et cuisinés afin de limiter les emballages individuels et le gaspillage.

L'éducation populaire

L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social. Depuis le XVIII^{ème} siècle, ce courant d'idées traverse de nombreux mouvements qui militent plus largement pour le développement individuel des personnes et le développement social communautaire (dans un quartier, une ville ou un village, un groupe d'appartenance, origine géographique, etc.) afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société.

L'action des mouvements d'éducation populaire se positionne en complément de l'enseignement formel (qui revient plutôt à l'Éducation nationale). C'est une éducation qui dit reconnaître à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique, elle reconnaît aussi la culture dite populaire (culture ouvrière, des paysans, de la banlieue, etc.). Elle s'intéresse à l'art, aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, à la philosophie, à la politique. Cette

éducation est perçue comme l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter, etc.

L'animation sociale et culturelle est un domaine d'investissement important d'éducation populaire qui s'adresse à la jeunesse et aux engagements citoyens.

Des structures d'accueils collectifs de mineurs (ACM)

À l'inverse du mode de l'Éducation nationale, le fonctionnement des ACM est simplifié, il y a un.e seul.e responsable hiérarchique : le directeur ou la directrice de structure (le ou la président.e si c'est une association)

Sur le territoire du Verdon, il existe une multitude de formes de structures ACM avec des objectifs, des moyens et des fonctionnements très variés (associations, structures communales ou intercommunales, clubs ados, foyers ruraux, centres sociaux...).

Cela permet à la fois d'avoir une souplesse de fonctionnement et une créativité d'organisation des équipes.

Toutefois, il est difficile de créer un réseau exhaustif de ses structures car il s'en crée, se transforme et disparaît chaque année.

Ce qui rend difficile aussi l'animation d'un réseau des ACM, c'est la disparité des moyens humains et financiers (exemple : certains centres de loisirs ont un.e directeur.trice à l'année, alors que pour d'autre le.la directeur.trice travaille à 1/3 tps sur le centre de loisirs, 1/3 temps de secrétariat de mairie et 1/3 pour la permanence de la poste). Par ailleurs, des communes peuvent déléguer, via des marchés publics la gestion des centres de loisirs à des fédérations d'éducation populaire (ex : Léo Lagrange, Les Francas, La ligue de l'enseignement...), mais ces contrats sont renouvelés chaque année ou tous les 2 ans, ce qui fait que le centre de loisirs peut changer de direction, de mode administratif et de gestion tous les ans ou les 2 ans.



Un public et des encadrant.e.s volontaires mais mouvants

Les ACM fonctionnent sur l'inscription volontaire des enfants ou des adolescent.e.s. Il faut donc aller chercher ce public et l'intéresser. Ce qui amène à la fois des fonctionnements créatifs et des projets ambitieux mais aussi souvent des programmations d'activités dites de « consommation » (où les jeunes sont en posture de consommateur et ne sont pas impliqués dans la réalisation et/ou la décision).

Les temps ACM sont plutôt concentrés sur les mercredis et/ou les vacances scolaires (et parfois rarement, sur les week-ends mais ce sont plutôt les activités sportives et artistiques). Pour répondre à une demande qui vient plutôt des parents, les inscriptions se font au dernier moment et parfois à la journée. Ce qui fait que les enfants et les adolescent.e.s peuvent s'inscrire à la carte, donc, parfois, sur une même semaine de vacances il n'y a jamais les mêmes jeunes. Cela peut poser des problèmes pour monter des projets sur la durée. Par contre, si on arrive à attirer des jeunes pour participer, alors ils et elles seront très investis sur le projet.



Depuis 2013, la Communauté de communes Provence Verdon, au travers de son Service Jeunesse, organise, avec les jeunes du territoire, le "Festiv'arts Jeunes". © Communauté de communes Provence Verdon

Les structures sont souvent demandeuses pour être accompagnées et soutenues dans la mise en place des projets nouveaux, originaux et locaux car elles se sentent souvent « seules » pour gérer et porter les projets (cela peut être lourd administrativement et financièrement et certains manquent de temps de travail). Elles sont donc souvent volontaires pour travailler en partenariat.

Toutefois, il y a un turn-over important au niveau des animateur.trices et/ou des encadrant.e.s (c'est-à-dire celles et ceux qui seront en face à face direct avec les jeunes). Ce sont souvent des contrats courts qui changent chaque année et qui

arrivent juste en début de saison. Cela crée un décalage entre le montage de projet (qui se fait avec le ou la responsable de la structure) et la mise en œuvre (l'animateur). Ce n'est donc pas celle ou celui qui a choisi de faire le projet qui sera présent pour la réalisation (d'où parfois un manque de motivation et/ou de compréhension des objectifs du projet).

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

Les DDCSPP sont des services déconcentrés de l'État officiant dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de la protection des populations.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les DDCSPP ont remplacé diverses directions préexistantes, notamment :

- les directions départementales de la Jeunesse et des Sports (DDJS) ;
- les directions départementales de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DDCCRF) ;
- les directions départementales de l'Action sanitaire et sociale (DDASS) ;
- les directions départementales des Services vétérinaires (DDSV).

Les missions de ces différentes directions existent toujours sous la forme de « services ».

Le territoire du Verdon, dépend de deux DDCSPP : celle du Var et celle des Alpes-de-Haute-Provence qui, chacune, ont un service Jeunesse et Sports. Ce sont de ces services que dépendent d'un point de vue législatif et administratif l'ensemble des ACM et des organisations sportives (comités départementaux des différents sports, clubs et associations liées...) qui doivent obligatoirement être déclarés.

C'est aussi le service « Jeunesse et sport » de la DDSCPP qui coordonne et organise les formations des structures d'Éducation populaire et sportive. Cela va des formations diplômantes de l'animation (BAFA: Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur; BPJEPS: brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport; DEJEPS Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, BE: Brevet d'État), à la formation continue sur des sujets plus spécifiques.



Formation des responsables d'animation au montage de projets pédagogiques en refuge - septembre 2017 © D. R.

La réforme des rythmes scolaires

En 2012, le ministère de l'Éducation nationale met en place la réforme des rythmes scolaires afin de permettre aux enfants de bénéficier de meilleures conditions d'apprentissage à l'école. Elle devait permettre, notamment, de favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs. Cela impliquait, pour la rentrée 2013, la fin de la semaine de quatre jours (et donc le retour à une semaine de quatre jours et demi) et la mise en place de 60 heures d'aide personnalisée dispensée par les enseignants à des groupes de 5 ou 6 élèves. En pratique, ces nouveaux rythmes devaient alléger le temps de classe de 45 minutes par jour.

Le temps ainsi dégagé devait permettre aux collectivités territoriales de mettre en place des activités périscolaires.

Le temps d'activité périscolaire (TAP) est donc à la charge des municipalités, qui doivent initier un « projet éducatif de territoire » (PEDT) avec l'ensemble des acteurs locaux.

Afin d'accompagner financièrement les collectivités territoriales dans l'application de la réforme, l'État a mis en place un fonds dit « d'amorçage » de 250 millions d'euros pour 2013-2014 et 2014-2015, correspondant à une dotation de 50 euros par élève (une dotation supplémentaire de 40 € étant allouée aux communes en zone d'éducation prioritaire ou en zone rurale). Soit pour les communes du Verdon une dotation de 90€ par élève et par an.





Illustration de la réforme scolaire © SlidePlayer

À l'origine, cette réforme était une belle opportunité pour permettre la mise en place de temps d'activités d'éducation populaire en complément des temps scolaires et en partenariat avec les enseignant.e.s.

Malheureusement, il n'y a pas eu d'anticipation dans l'accompagnement des collectivités pour la mise en place de cette réforme. De nombreux problèmes d'ordre administratifs et financiers ont fait que la plupart des maires des communes rurales se sont positionnés contre cette réforme. Qui a été appliquée de façon inégale sur le territoire :

Des communes se sont mobilisées et ont mis en place des projets et des actions intéressantes et innovantes ; d'autres étaient volontaires mais ne savaient pas comment s'y prendre... Mais la plupart des communes du territoire se sont contentées de mettre en place des temps de garderie avec une ou deux activités par semaine. Et parfois, ces activités étaient payantes.

De même, pour les structures ACM, ainsi que pour les associations d'éducation populaire et/ou d'éducation à l'environnement, cette réforme qui aurait pu être un tremplin pour créer des dispositifs originaux, n'a finalement pas été bénéfique.

En effet, elle a retiré la journée du mercredi aux centres de loisirs (d'où une forte baisse de rentrées financières) et les temps trop courts (plage horaire de 3/4 d'heure) ne permettaient pas aux associations avec des éducateurs professionnels de postuler : en effet entre le temps de déplacement, le temps de préparation, d'installation, de rangement et le temps d'animation réel, ces actions n'étaient pas rentables.

Dès 2014, le ministère a autorisé des dérogations qui notamment permettaient de mettre tous les TAP sur une seule après-midi. Option qui a été majoritairement choisie sur le territoire du Verdon pour « libérer » le vendredi après-midi.

En mai 2015, le syndicat FSU des Inspecteurs de l'Éducation nationale, sans remettre en cause les objectifs initiaux, dresse un bilan négatif de la façon dont la réforme a été mise en œuvre. Il regrette en particulier le manque de cadre national et la trop grande latitude donnée aux élus locaux, ainsi que la précipitation dans laquelle elle a été menée, aboutissant parfois à des projets trop fragiles.

En 2017, un nouveau décret donne la possibilité d'un retour à la semaine de quatre jours de classe. Au niveau national, 44% des écoles sont restées dans le cadre général de la semaine scolaire, comportant 24h d'enseignement réparties sur neuf demi-journées incluant le mercredi.

Et finalement, en 2018, plus de 80% des communes reviennent à la semaine des 4 jours. Pour le Verdon, c'est 90% des communes qui ont fait ce choix et qui ont abandonné les TAP.

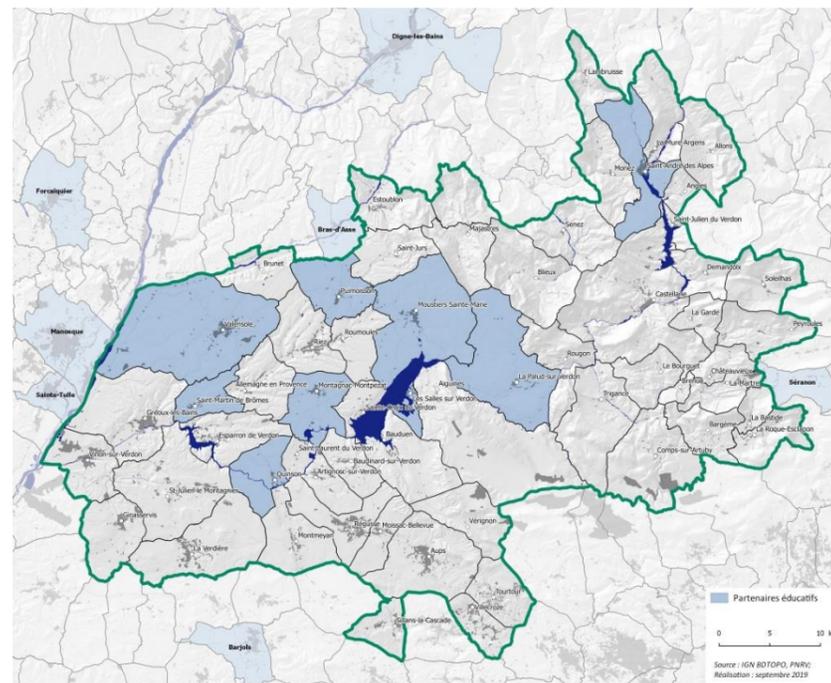
🌿 L'organisation de l'offre éducative

Un réseau d'acteurs éducatifs

Le réseau des acteurs éducatifs du territoire du Verdon est riche et varié : associations naturalistes, d'éducation populaire, d'éducation à l'environnement, brevets d'état sportifs, travailleurs indépendants, médiateurs scientifiques, musées, médiathèques...

Cela permet d'avoir des profils d'intervenants avec des compétences, des connaissances et des méthodes variées.

De plus, la plupart de ces acteurs sont présents depuis de



Carte de répartition des acteurs éducatifs © Parc naturel régional du Verdon

nombreuses années. Ce qui permet d'établir des relations de partenariat dans la durée et de disposer de connaissances approfondies du territoire.

Cependant, il y a une répartition géographique inégale sur le territoire.

Par ailleurs, étant donné que ces partenaires éducatifs ne sont pas nombreux, il faut parfois faire appel à des structures extérieures au territoire mais suffisamment proches pour intervenir.

De même, afin d'être performant, les partenaires se spécialisent sur des méthodes et/ou des thématiques. Ce qui fait que sur certains enjeux du territoire nous n'avons pas d'intervenants.

C'est sans compter les départs de partenaires et les disparitions de structures qui ne sont pas remplacés (nous avons peu de renouvellement de structures d'éducation et/ou de poste d'éducateur.trice sur le territoire du Verdon).

Baisses importantes des subventions pour les associations et évolution des modes opératoires

Les associations d'éducation à l'environnement de la région ont connu ces 5 dernières années des coupes budgétaires considérables. Elles ont vu les subventions départementales parfois disparaître et les subventions régionales baisser drastiquement.

Hors, pendant des années (entre fin des années 90 et jusqu'en 2015), les politiques publiques de l'État (contrat aidés : contrat jeune, CAE- contrat d'aide à l'emploi...) et d'attribution de subvention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont fortement incité ces associations à se professionnaliser.

Par certains côtés, cela a eu l'effet positif de créer des emplois de longue durée sur le territoire, tout en enfermant les structures dans un système financier basé principalement sur les subventions qui les a rendues fragiles et précaires.

À ceci s'ajoute la baisse des financements qui leur étaient indirectement reversées via d'autres collectivités.

Pour citer un exemple, les actions éducatives portées par le Parc naturel régional du Verdon avaient des retombées sur les associations partenaires locales d'éducation à l'environnement et au développement durable. La baisse du budget accordé au Parc du Verdon pour mettre en place et financer ces actions (budget passé de 150 000 € dédié au financement de prestations à 20 000 €) ont eu des conséquences notables pour les acteurs éducatifs avec qui le Parc travaille depuis des années, qui avait été formés et qui portent le label Valeurs Parcs.

Cette baisse de subventions a obligé les associations, qui ont plusieurs salariés, à optimiser leur temps de travail en privilégiant les actions qui permettent des retombées économiques directes dans les structures. Elles ont donc moins



consacré de temps à la participation au réseau, aux temps d'échanges et aux formations.
Par ailleurs, l'obligation pour obtenir des financements, d'entrer dans le système des marchés publics a fait réapparaître la notion de concurrence entre ces structures.
De même, le système des marchés publics est inégalitaire pour les petites structures et les indépendants qui n'ont pas la capacité administrative et financière d'y répondre.



Illustration issue de la revue Info réseau n°77 du Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Les relations de partenariat (co-constructions de projets, co-créations d'actions, échanges et débats sur les valeurs et les objectifs, co-formation...) sont de plus en plus remplacées par des relations de prestation (vente d'activités pédagogiques).

Toutefois, le réseau existe toujours et l'envie de recréer des relations de partenariat est toujours là. Parfois, quand le contexte politique et financier le permet, des temps d'échanges et de formations se mettent en place.

L'organisation de la formation

En France, la formation professionnelle s'articule historiquement autour d'une formation initiale, préparant notamment l'entrée sur le marché du travail, et d'une formation professionnelle continue destinée aux personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent.

Des travaux de définition et d'harmonisation internationale ont aboutis au triptyque formation formelle, formation non formelle et apprentissage informel. Formation formelle et formation non formelle ont été intégrées par la statistique publique française

en sus du diptyque formation initiale et formation continue, avec une frontière reposant principalement sur le caractère diplômant ou non de la formation.

Dans l'édition 2018 de son ouvrage « Formations et emploi », publié le 10 avril 2018, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) traite notamment de l'accès à la formation professionnelle et de la place de la formation selon les parcours professionnels des salariés.

Selon cette enquête :

- 59% des salariés ont suivi une formation en 2016
- Les cadres sont près de deux fois plus nombreux que les ouvriers à suivre une formation professionnelle (66% contre 35%).
- 62% des salariés du public ont participé à une formation contre 45% de salariés du privé.
- Les salariés des PME (41%) se forment plus que ceux des TPE (15%).
- Parmi les actifs qui ont suivi une formation professionnelle dans l'année, 40 % auraient souhaité se former davantage. Parmi ceux qui n'en ont pas bénéficié, 31% auraient souhaité se former.

L'offre de formation dans le Verdon :

On ne compte pour l'instant aucun centre de formation sur le territoire du Verdon.

Les GRETA (acronyme pour Groupement d'Établissements) sont des groupements d'établissements publics locaux d'enseignement qui fédèrent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes. Les plus proches du territoire du Verdon sont situés à Digne-les-Bains et Manosque pour les Alpes-de-Haute-Provence et à Brignoles pour le Var.

Est également présent un CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) au Lycée agricole de Carmejane au Chaffaut-sur-Jurson (04) en limite nord du Parc.

Nous avons quelques structures déclarées « organisme de formation » sur le territoire comme le tiers-lieu sur Riez, l'Ecole Escoulen, Le Colibricole... Mais la plupart de ces organismes sont situés en dehors du territoire (chambre d'agriculture, CPIE – centre permanent d'initiatives pour l'environnement, ligue de l'enseignement, chambre des métiers...).

Une partie de l'offre de formation du territoire est proposée par des structures ou des formateurs qui ne sont pas déclarés organisme de formation. Ces formations sous forme de stages, de chantiers participatifs ou d'atelier d'échanges de pratiques et

de techniques s'adressent soit aux professionnels (notamment dans le cadre du réseau de la marque « Valeurs Parc ») ou aux « amateurs » (habitants du territoire).

Un projet de centre de formation sur la commune de Castellane est à l'étude à la demande de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Formation randonnées aquatiques avec France Nature environnement. © Parc naturel régional du Verdon

Niveau de formation de la population :

Comme décrit dans la partie socio-démographique du diagnostic, la population active du Verdon est peu diplômée : à peine plus de 50% travaille dans le secteur privé et une grande part de l'emploi est saisonnière. Ce qui fait que le taux des actifs du Verdon qui se forment est inférieur à 36%.

Pourtant, lors de différents sondages (notamment dans le cadre du réseau de la marque « Valeurs Parcs ») il semble que la formation soit un enjeu important pour le territoire.

Dans le cadre des formations organisées sur le territoire, les difficultés rencontrées pour faire participer les stagiaires sont :

- Quand la formation n'est pas proposée par un organisme de formation, le temps de travail et les frais de déplacement ne peuvent pas être pris en charge par les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés (en charge de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés))
- Les périodes où les stagiaires ont une charge de travail allégée qui leur permettraient de participer aux formations ne sont pas les mêmes pour tous les partenaires et, parfois, ne correspondent pas aux contraintes de terrain (météo, saison, disponibilité des formateurs) de la formation

- Une difficulté à avoir les informations sur les lieux, les dates et les horaires suffisamment en amont pour s'organiser.



Formation des acteurs de l'éducation du Parc © Parc naturel régional du Verdon

Toutefois, on s'aperçoit sur le terrain que les partenaires mettent vraiment en place les compétences qu'ils ont acquises lors des formations organisées sur le territoire.

Exemple :

- Des sorties de types « balade contée » sont commercialisées sur le territoire suite à la formation sur le conte.
- Des artisans d'art en bois tournés ont ouvert des boutiques suite aux formations à l'école Escoulen
- Des pratiques agricoles sont expérimentées et évoluent sur le plateau de Valensole suite aux formations sur les pratiques agronomiques du sol dans le cadre du projet REGAIN



Balade contée de Geneviève Vallart-de-Boisgeline proposée suite à une formation du Parc © Parc naturel régional du Verdon

Et la participation à ces temps de formation (même s'ils ne sont pas toujours reconnus dans le champ légal de la formation professionnelle continue) permettent aussi de créer et/ou d'animer des réseaux de professionnels et de citoyens.

11.2 Des dynamiques citoyennes ancrées mais en difficulté

Les engagements des citoyens sont multiples. Ils peuvent être politiques, publics, associatifs, militants... Comment observer les dynamiques citoyennes ? Comment les mesurer ? Comment les interpréter ?

* L'évolution et l'état de santé de la vie associative dans le Verdon

La vie associative est la partie visible des dynamiques citoyennes. S'il existe aujourd'hui d'autres formes d'organisation collectives, l'association loi 1901 reste malgré tout l'outil privilégié des habitants.es qui souhaitent s'organiser collectivement.

Des associations qui participent à la vie locale, compensent l'éloignement des services et répondent aux besoins de la population.

Sur un territoire rural comme le Verdon les associations ont un rôle primordial, elles se substituent parfois à l'absence de services et d'équipements publics ainsi qu'à l'absence d'entreprises privées (ex : les cercles, les cafés associatifs, les cinémas itinérants etc.). Elles permettent ainsi aux habitants un accès aux loisirs ou à la culture, parfois même à des services plus basiques (ex : café associatif, cinéma itinérant etc.), elles offrent également des espaces de convivialités et de sociabilité. De manière générale le tissu associatif rural est inventif et dynamique par nécessité.



Légende : Cinéma de pays O4

Parmi les associations créées on remarque de nombreuses associations qui proposent des activités sportives ou de « bien-être » Ex : yoga, taïchi, marche nordique... Cette tendance se

vérifie à l'échelle nationale. Mais alors peut-on réellement les considérer comme des outils de citoyenneté ?



Légende : Le Boun'estival, spectacle vivant à la campagne

Malgré le développement de ces associations proposant des activités de loisirs (activités de consommation payantes) les objets des associations du territoire du Verdon restent très variés. Certaines œuvrent pour l'accès à la culture vivante en milieu rural (Ex : Art et culture Fabri de Peresc, le Plancher des chèvres, Culture Provence Verdon...), d'autres pour la préservation de l'environnement (Ex : l'ADSECA à Aups, SERVA à Artignosc-sur-Verdon...), pour la transmission du patrimoine immatériel et font un travail de mémoire remarquable (Ex : Culture loisirs et patrimoines à Sainte-Croix-du-Verdon, Petra Castellana à Castellane, Sur les chemins du patrimoine à St-Julien-le-Montagnier...), pour le développement durable du territoire, l'éducation, la citoyenneté (Ex : la maison des lacs aux salles-sur-Verdon) la mise en place de réseaux d'échanges et de solidarité (Ex : gratifieria de l'association la Voï à Valensole), de plateformes de compostage ou de jardins partagés (Ex : Le Colibricole à Valensole). Elles permettent aux citoyens d'agir concrètement sur leur commune ou leur territoire, et en ceci elles sont évidemment l'outil de véritables engagements.



Légende : Gratifieria organisée par les associations La Voï et le Colibricole à Valensole

Des associations qui participent à la cohésion sociale ou qui contribuent au cloisonnement des groupes sociaux ?

De manière générale les habitants s'accordent à dire que les associations favorisent la création de liens sociaux et permettent de s'intégrer sur le territoire. Mais ce discours est parfois nuancé ou contrebalancé par certains témoignages.



Le regard des habitants :

D'un côté les habitants semblent dire que les associations sont vectrices d'intégration notamment pour les nouveaux arrivants. Mais d'un autre côté il arrive qu'elles soient si nombreuses et qu'il y ait si peu de liens entre elles qu'au lieu de rassembler et de générer du lien, elles finissent par cloisonner les habitants et renforcer les « clans » ou le « communautarisme ». Ainsi certaines associations ne rassemblent que des « gens du pays » quand d'autres ne rassemblent que des « néo-ruraux ». Ceci ne se fait généralement pas consciemment mais simplement en fonction des différentes affinités ou attraites des uns et des autres. Ces scissions sont avant tout fondées sur des différences culturelles.

« À Saint-Julien il y a 32 associations donc ça fait beaucoup...yoga, taïchi etc. Beaucoup d'associations font des choses dans leur coin, voire en concurrence... elles ne se connaissent pas forcément et ne se rencontrent pas. »

« Je suis installée ici depuis 22 ans. C'est une région magnifique mais complexe pour s'intégrer. Il est difficile de se faire adopter. Je suis membre de plusieurs associations j'y rencontre du monde, mais les associations desquelles je fais partie ne réunissent que des nouveaux arrivants. Le tissu associatif est vecteur d'intégration c'est certain mais il reproduit aussi des phénomènes de groupes. C'est souvent de l'entre soi... »

Des associations ancrées territorialement

La plupart des associations présentes sur le territoire du Verdon ont un rayonnement communal à l'exception de quelques-unes qui rayonnent à l'échelle intercommunale.

Le regard des habitants :

Pour les participants aux cafés du Parc, il est important de soutenir fortement les associations locales car elles sont parfois créatrices d'emploi localement mais aussi parce qu'elles sont en prise directe avec les enjeux du territoire et la réalité des habitants.

Des associations d'envergure départementale, régionale ou nationale qui s'impliquent sur le territoire

Quelques associations d'envergure départementale, régionale ou même nationale s'investissent dans la gestion et la préservation du territoire et portent des actions structurantes. C'est le cas dans le secteur de l'environnement (Ex : La ligue de protection des oiseaux, Infloralhp, le Conservatoire des espaces naturels de PACA, les fédérations de chasse, de pêche etc.), de l'agriculture (Ex : Agrificio 04 et 83, CIVAM PACA...), le patrimoine rural (Ex : Maisons paysannes de France).

Des associations qui constituent des contre-pouvoirs

« Le cadre de la grande loi de liberté qu'est la loi 1901, permet à chacun et chacune d'exercer pleinement sa citoyenneté. Les associations ont clairement un rôle de contre-pouvoir indispensable à toute démocratie qu'il est essentiel de protéger et de soutenir. Partout dans le monde, le recul démocratique commence toujours par la restriction du droit d'association et de l'espace de la société civile. Le dialogue civil est forcément exigeant, mais une grande démocratie se grandit toujours à respecter et nourrir cette vitalité critique en son sein, avec ses convergences et ses controverses. » Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif – Rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement » Juin 2018

Le regard des habitants :

« Je m'investis pour mon territoire oui, mais dans le milieu associatif pas dans une collectivité. je suis plus pertinente en tant que contre-pouvoir. »

Nous pouvons citer dans le Verdon l'exemple de « l'Association interdépartementale et intercommunale pour la protection du lac de Sainte-Croix, de son environnement, des lacs et sites du Verdon » qui s'est donnée pour mission de veiller à la protection de sites naturels du Verdon qui se mobilise au travers des manifestations citoyennes, des actions en justice, ou des actions médiatiques etc.



Article de presse © D.R

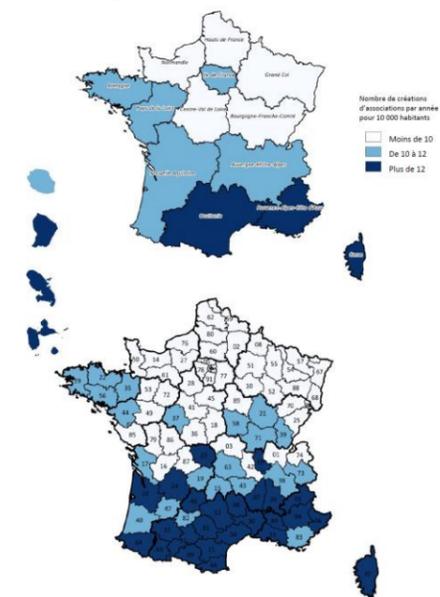
Évolutions quantifiables : évolution du nombre d'associations, de leurs objets et de leur masse salariale

En France :

À l'échelle nationale il se crée 33 300 associations de plus chaque année, malgré une baisse des associations employeuses. Entre 2012 et 2016, 10 800 associations, en moyenne annuelle, ont cessé d'employer des salariés.

« Le nombre d'associations estimées vivantes est passé de 1 300 000 en 2011 à 1 500 000 en 2017. Seules 10,6% des associations, soit 159 000 associations, ont eu recours à l'emploi salarié en 2017, le plus grand nombre des associations s'appuyant uniquement sur le travail bénévole. [...] Cette augmentation est uniquement due à la croissance importante du nombre de petites associations de bénévoles, le nombre d'associations employeuses ayant désormais tendance à se stabiliser, voire à baisser légèrement - 0,3% par an - depuis 2010 » Les associations : état des lieux et évolutions – Viviane Tchernonog – ADDES (association pour le développement des données sur l'Economie Sociale) Octobre 2018

Densité de créations d'associations pour 10000 habitants (moyenne nationale : 10,7)



Source : La France associative 16ème édition - Septembre 2018

Ces deux cartes de France illustrent le constat déjà ancien, d'une densité de création croissante en direction du sud. Ces différences doivent être lues sans jugement de valeur et sans confondre «dynamique de création d'associations» et «dynamisme du tissu associatif». En effet, un nombre élevé de création peut tout autant participer d'une vie associative intense que d'une sorte d'obsession de la part de ceux qui n'auraient de cesse de créer leur propre association, fut-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres, et fut-elle éphémère.

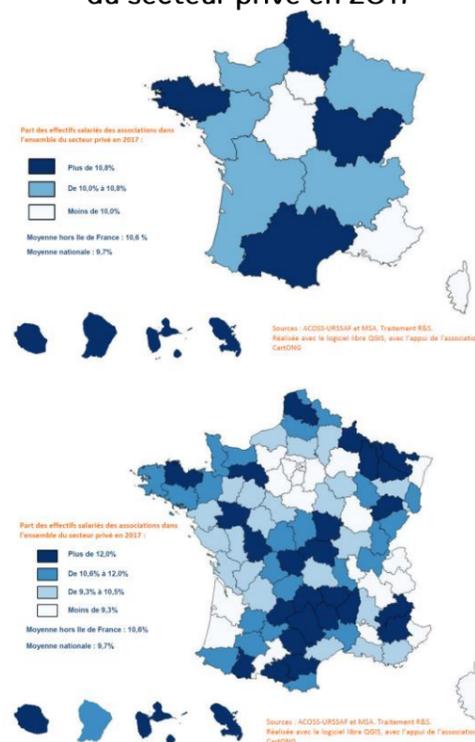


En Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur :

C'est une des Régions de France où « les créations d'associations » furent les plus nombreuses au cours de ces dernières années. Elles sont très importantes dans les Alpes-de-Haute-Provence et en revanche moins importantes dans le Var. En tout en Région, on estime qu'il y avait entre 110 000 et 116 000 associations en 2017.

Si la Région est très pourvue en nombre d'associations, elles ne représentent qu'une très faible part de la masse salariale totale du secteur privé régional. Parmi les départements où la part de l'emploi associatif au sein du secteur privé est importante on retrouve : la Lozère (atypique à 33,8%), la Haute-Loire, le Cantal, l'Aveyron et la Creuse. La corrélation se vérifie, entre le degré d'urbanisation et les enjeux économiques : autour d'une moyenne nationale de 9,8%, la part que représente l'emploi associatif, au sein de l'ensemble privé, est en moyenne de 8,5% dans les 13 départements les plus urbanisés, et de 15% dans les 13 départements les plus ruraux.

Part des effectifs salariés des associations dans l'ensemble du secteur privé en 2017



Sources: ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Réalisée avec le logiciel libre QGIS, avec l'appui de l'association CartONG

Dans le Verdon :

On remarque une part non négligeable de l'économie sociale et solidaire (12%) dans l'emploi privé (réf. données INSEE)

À l'échelle du Verdon, de nouvelles associations se créent chaque année sur le territoire mais dans le même temps beaucoup ont mis la clef sous la porte en l'espace de 10 ans. Il

est difficile de savoir si la dynamique est à la hausse ou à la baisse mais encore plus complexe de savoir si ces associations sont actives ou non.

Dans le Verdon, le constat le plus évident qui peut être fait est la disparition des grandes manifestations culturelles qui ont été structurantes pour le territoire et qui se sont éteintes en l'espace de 10 ans sans reprise du flambeau : «le Festival des collines à St-Julien-le-Montagnier», « le Festival des colonnes à Riez», « le Festival Chutes de rocs à St-Jurs», « la Fête des narcisses à la Martre», «le Festival d'Espigoules» à Ginasservis. Les manifestations plus « traditionnelles » comme les pétardiers à Castellane, les vieux métiers à Allemagne ou le Corso de Puimoisson semblent se maintenir.

• Des associations rurales nombreuses mais en difficulté

Les membres des associations identifient plusieurs freins qui, accumulés, peuvent pousser certains à abandonner leurs engagements associatifs :

Baisse des subventions

Les associations du Verdon ont connu des coupes budgétaires considérables : disparitions des subventions départementales, et baisse drastique des subventions régionales. À ceci s'ajoute la baisse des financements qui leurs étaient indirectement reversées via d'autres collectivités. (Cf. chapitre sur l'offre éducative du territoire)

Les communes continuent de soutenir les associations communales mais leurs ressources financières sont elles aussi considérablement réduites.

Reste les intercommunalités qui financent certaines associations si tant est qu'elles aient pris la compétence les rendant légitimes à agir dans le domaine de l'association concernée (ex : *compétence culture, compétence jeunesse etc.*)

Ces difficultés sont d'autant plus importantes et impactantes quand il y a des salariés au sein des associations. Les petites associations plus autonomes ou qui ont réussi à diversifier leurs soutiens sont de fait moins dépendantes des subventions des collectivités.

Concentration des subventions

Au-delà de la baisse des subventions c'est aussi et surtout la concentration des subventions qui pénalise les petites associations rurales. Cet inégal reversement des subventions publiques est vécu sur le territoire du Verdon comme une injustice et fait ressurgir bien souvent un sentiment d'abandon

du milieu rural au profit d'une polarisation urbaine autour des grandes métropoles.

« Le secteur associatif est composé d'un très grand nombre de petites associations disposant de quelques centaines d'euros de ressources annuelles et s'appuyant sur le travail bénévole. Ces associations, qui vivent principalement de cotisations, de quelques subventions des communes et de locaux mis à disposition, le plus souvent par les mairies, sont principalement actives au niveau local, ces associations ont un poids limité en termes de budget : 75% des associations gèrent un budget annuel de moins de 10 000 euros et réalisent ensemble 4% du budget total du secteur associatif. Les budgets associatifs sont en effet très concentrés dans quelques grandes associations : les quelque 19 500 grandes associations qui gèrent un budget supérieur à 500 000€ représentent 1,3% du nombre d'associations – mais 13,1 % du nombre d'employées – et réalisent 71% du budget total cumulé du secteur associatif » Les associations : état des lieux et évolutions, Viviane TCHERNONOG, Octobre 2018.

Des fonds et des appels à projets dont la complexité administrative n'est pas adaptée aux petites associations rurales

Malgré ce ressenti de concentration des subventions vers le milieu urbain, il existe bel et bien des financements dédiés au développement des territoires ruraux. C'est le cas par exemple de la DRAC qui mobilise le «Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) » pour soutenir les projets culturels structurants en milieu rural, apportant un soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux associations qui concourent à mettre en œuvre des choix stratégiques pour l'aménagement du territoire.

Cependant ces fonds restent inaccessibles pour la majorité des associations du territoire :

- étant souvent dépourvue de salariés ou dépourvues de salariés qualifiés (contrats courts, peu rémunérés ou contrats aidés donc par essence avec un profil de personne peu qualifiée ou pas qualifiée dans le domaine concerné) capables de gérer la complexité administrative et comptable de ce type de financements
- n'ayant pas une trésorerie assez solide
- ne pouvant pas mobiliser suffisamment de cofinancements ou d'autofinancement

Un essoufflement du bénévolat alors que le socle d'habitant mobilisable est déjà réduit du fait de la faible densité de population sur le territoire ?

Ce constat fait depuis ces 10 dernières années peut être légèrement contrebalancé par un réinvestissement plus récent lié à un sentiment « d'urgence à agir » des citoyens et aux nouvelles générations de jeunes adultes.



Le regard des habitants

Dans les Cafés du Parc que nous avons organisés en Juillet 2019 sur le territoire la notion «d'urgence à agir» a été évoquée presque systématiquement accompagnée d'une «volonté ou d'une envie d'agir».

Manque de réseaux d'entraide, manque de reconnaissance et de soutiens locaux

Le regard des habitants :

La plupart des membres d'associations rencontrés regrettent le manque de lien entre les associations locales, le manque de mutualisation et d'entraide. Ils ont souvent le sentiment que leur action est utile pour le territoire mais que leurs efforts sont peu reconnus et peu soutenus (soutien matériel, moral, financier...).

« C'est complexe de faire des festivals, moi j'ai arrêté. On manque de moyens, de subventions, puis on doit gérer les conflits d'usages, les plaintes pour nuisances sonores. On n'est pas soutenu par les élus locaux. Surtout les gens dont ce n'est pas la culture de participer à des festivals de musique nous cataloguent très vite. Pour eux on est des « drogués » ! C'est dommage ce qu'il manque c'est du lien, des occasions pour apprendre à se connaître, s'entraider. »

Une baisse des subventions de la part des collectivités (communes, départements, Région) et des campagnes de financement participatives, une solution de dernier recours non satisfaisante

Il est important de préciser que si beaucoup d'associations ont recours aux campagnes de financements participatives (*crowdfunding*) pour survivre, elles le vivent d'avantage comme un dernier recours que comme une solution satisfaisante. Selon les témoignages que nous avons pu rassembler elles ont l'impression en faisant appel aux donateurs privés de « toujours faire appel aux mêmes personnes » c'est-à-dire leurs proches, leurs amis, leurs cercles de connaissance, les membres de l'association, les bénévoles etc.

Le regard des habitants

« Ce sont les mêmes qui donnent, ce sont les mêmes qui agissent et qui paient pour que vive l'association, et ils n'ont pas forcément de moyens. Ce n'est pas un système juste bien au contraire. »

Le seul avantage perçu des campagnes de financement participatif se situe dans le fait de pouvoir choisir à quoi on veut donner de l'argent. Pour certains il s'agit même de relocaliser leurs impôts.

Le regard des habitants

« Comme les dons sont défiscalisés à 66%, d'un côté je fais un don mais de l'autre j'investi l'argent de mon impôt où je veux, c'est-à-dire là où je pense qu'il est utile. »

Ceci fait généralement débat, car pour certains le seul système juste est celui de la redistribution classique d'une fiscalité ensuite reversée par des collectivités sous forme de subventions qui devraient en revanche être réparties plus équitablement.

* Les mobilisations et les manifestations citoyennes

Si les associations loi 1901 sont encore utilisées par les citoyens, il existe de nouvelles formes d'engagement plus simples et plus anonymes. De nombreux groupes de citoyens souvent auto-désignés sous l'appellation de « collectifs » se rassemblent autour de luttes ponctuelles ou d'engagements dans la durée. Ces collectifs sont souvent très bien structurés et organisés mais ils n'ont pas d'existence formelle ou formalisée et pas de président.e désigné.e pour les représenter (Ex : du collectif citoyen de la Verdière)

Ces collectifs peuvent aussi rassembler plusieurs associations œuvrant dans le même sens, autour d'un enjeu, d'une lutte ou d'un projet fédérateur. Même si on a du mal à l'évaluer et à les inventorier, nous savons que plusieurs collectifs citoyens ont été et/ou sont actifs sur le territoire du Verdon.

Des mobilisations de contestation face à des projets d'aménagement

D'abord il est essentiel de citer une mobilisation qui fut particulièrement structurante pour le Parc naturel régional du Verdon : la mobilisation citoyenne qui a abouti en 2006 à l'abandon du projet de ligne à très Haute tension (400 000 volts) qui devait passer sur les rives du lac de Sainte-Croix, et dans les gorges du Verdon afin de sécuriser la région de Nice en électricité mais aussi de la commercialiser en Italie. Il est important de noter que cette mobilisation citoyenne a rassemblé des habitants.es, des associations, et des collectivités comme le Parc naturel régional du Verdon.



Manifestation du collectif contre la ligne à très haute tension sur le Domaine de Valx © Annie Robert

Plus récemment, ce sont les études d'implantation de parcs éoliens (Ex : Aups), de centrales photovoltaïques au sol, l'implantation d'un méthaniseur (Ex: DLVA Durance Luberon agglomération) ou l'épandage des boues d'épuration (Ex: Artignosc-sur-Verdon ou plateau de Valensole) qui ont donné lieu à des contestations et à l'émergence de mobilisations citoyennes.

Le regard des habitants :

Il est important de souligner que la plupart des habitants que nous avons rencontrés ne sont pas défavorables en soi à la diversification des modes de production énergétique et au développement des énergies dites renouvelables mais ils portent une vigilance toute particulière à la manière dont cela se fait, aux impacts que ces projets pourraient avoir et militent pour une production à moins grande échelle, relocalisée.

Les habitants sont inquiets et sentent leur territoire sous pression des besoins toujours croissants des zones urbaines (besoins récréatifs, besoins de ressources en eau, de ressources en bois, besoins d'électricité, besoins d'épandage des boues etc.)



Ces mobilisations citoyennes face aux grands projets d'aménagement peuvent aussi s'expliquer d'un point de vue historique. En effet, si les habitants.es n'ont pas pu ou su se mobiliser à l'époque, lors de l'implantation du plus grand camp militaire d'Europe (Canjuers) sur leurs terres pastorales ou lors de la mise en eau du lac de Sainte-Croix noyant les meilleures terres agricoles de la vallée, les générations suivantes en portent peut-être la mémoire jusque dans leurs engagements. Ces histoires anciennes sont peut-être bien le terreau des mobilisations actuelles. De nombreux habitants expriment un sentiment d'injustice et ont l'impression d'avoir déjà grandement participé à l'intérêt général. Ils regardent les projets d'aménagement ou d'exploitation des ressources à grande échelle (*Ex : coupes de bois pour les centrales de biomasse de Brignolles ou Gardanne*) avec vigilance voire avec une certaine méfiance.

Des mobilisations citoyennes et sociales plus larges

On observe aujourd'hui des mobilisations massives sur l'ensemble du territoire national : marches pour le climat, mouvement des gilets jaunes etc.

Si certaines de ces revendications concernent de près les territoires ruraux et si le mouvement des gilets jaunes par exemple a émergé du monde rural pour ensuite gagner les villes, on remarque néanmoins que dans un territoire enclavé comme le Verdon les mobilisations se sont très vite concentrés aux portes du territoire, sur les grandes voies d'accès (rond-point du Logis du Pin à la Martre sur la RN85) ou dans les petites villes, ou les zones péri-urbaines, comme à l'entrée de Manosque (04) ou de St-Maximin (83), pour rassembler (dans le Verdon la densité de population est très faible) et par soucis de visibilité (dans le Verdon en hiver les routes sont très peu passantes). Les habitants peuvent se mobiliser et être engagés mais se déplacent pour aller manifester à l'extérieur du territoire parfois (et fréquemment) jusqu'à Marseille, Nice, Toulon....

Les habitants du Verdon même s'ils se sentent parfois concernés et soutiennent les mouvements sociaux peuvent se sentir très vite « à l'écart » ou « en dehors » de ces grandes dynamiques. « *Ce n'est pas ici que les choses se passent ou se décident* ».

Les débats publics, les démarches de consultation, de concertation, de participation initiées par des structures institutionnelles sur le territoire

Il faut distinguer les dispositifs institués de participation et les mobilisations citoyennes, sociales et politiques. Ces dispositifs apparaissent suite aux mouvements de mai 1968, dans les années 70, associés au développement durable (Déclaration de Rio, Convention d'Aarhus) et se développent dans les années 90.

La mise en place de processus participatifs répond à un enjeu territorial et sociétal :

- une transformation rapide des territoires (urbanisme, environnement, cadre de vie, etc.)
- la complexification de la gestion des territoires (organisation administrative des territoires et répartition des compétences)
- un besoin politique de légitimer et de faire comprendre les projets, d'améliorer leur « réception sociale »

Des dispositifs institués et obligatoire

Les mobilisations des années 1960 pour des formes démocratiques plus participatives ont incité l'Etat à instituer des dispositifs de « consultation des citoyens » rendus obligatoires pour les collectivités. C'est le cas des enquêtes publiques que les collectivités doivent mettre en place systématiquement avant chaque projet d'aménagement depuis la loi du 12 juillet 1983, ou des concertations préalables à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme, Plans locaux d'urbanisme et Schémas de cohérence territoriale imposées par la loi du 13 décembre 2000.

À noter que les procédures de révision des chartes de Parcs naturels régionaux sont soumises à enquête publique, depuis la Loi du 10 décembre 2010 relative à la Solidarité et au Renforcement Urbain (SRU),

Si l'ensemble de ces dispositifs institués et rendus obligatoires avaient pour but de rendre plus participatif l'exercice du pouvoir ils sont aujourd'hui largement considérés comme insuffisants voire même comme « illusionnant » par les citoyens. Les citoyens ont la sensation « *d'avoir toujours à donner leur avis au dernier moment quand les projets sont déjà ficelés* ». Ces temps de consultation trop tardifs ne permettent pas, en effet, une réelle prise en compte des avis exprimés. Ils peuvent parfois être contre-productifs et déclencher des contestations radicales,

sans issues constructives possibles et se transformer en « *levées de boucliers* ».

Des dispositifs initiés volontairement par les collectivités

Dans le Verdon, certaines collectivités territoriales ou associations ont été à l'initiative et ont animé des processus de « concertation ». C'est le cas du conseil de développement du Parc du Verdon ou de l'association SERVA qui ont toutes deux animées des concertations sur l'épandage des boues d'épuration, c'est aussi le cas du Parc naturel régional du Verdon qui a mené un travail de longue haleine avec les usagers de la rivière du Verdon (pêcheurs, professionnels de l'eau vive, EDF etc.) sur la mise en place des débits réservés etc.



Réunion de concertation des usagers de la rivière – La Palud-sur-Verdon, 2011 © Parc naturel régional du Verdon

Ces dispositifs menés dans la durée comme ils répondent généralement à des besoins ou enjeux ressentis sur le territoire, sont mieux acceptés.

Les instances « consultatives » ou « participatives » instituées sur le territoire

Des réunions d'informations et des commissions d'usagers

Sur le territoire, on compte au moins 2 conseils départementaux de jeunes, 6 communes qui ont organisé des commissions extra-municipales (ex : projet photovoltaïque, Plan local d'urbanisme...), 1 commune qui a mis en place un conseil municipal de jeunes au cours de ces 10 dernières années. (Données



issues des questionnaires aux 46 communes du territoire, 25 communes ont fait des retours)

Parmi les pratiques des conseils municipaux on observe surtout la mise en place de réunions d'information publiques ou des commissions d'usagers (ex : *commission des usagers du Centre social de Gréoux-les-Bains, réunions de hameaux de la commune de Peyroules*).

Si les réunions publiques ou les commissions d'usagers offrent des espaces importants d'information, de discussion et d'expression aux habitants ils ne permettent pas une implication concrète des citoyens dans la gestion, la mise en œuvre et encore moins dans les prises de décisions.

Le regard des habitants :

Les réunions d'information publiques sont parfois « décriées » car les habitants ont souvent peu de retours et ne savent pas toujours à quoi vont servir leurs apports. Ils peuvent avoir la sensation que leur avis ou que leurs idées ne sont pas prises en compte, que c'est du temps perdu.

Des comités de gestion

Parmi les démarches innovantes nous pouvons citer l'exemple de Vinon-sur-Verdon qui a créé un comité de « développement du cadre de vie et de l'animation locale » composé d'élus et de bénévoles, dont les missions sont l'organisation d'événementiels (notamment à vocation touristique) et à l'amélioration de leur cadre de vie. Ce comité mixte, composé de citoyens et d'élus même s'il a été créé par nécessité, suite à la suppression de l'office de tourisme communal et à la délégation de la compétence « promotion touristique » à l'intercommunalité (laissant à la commune la charge d'organiser leur programme événementiel) offre une réelle opportunité aux citoyens d'agir plus concrètement dans la vie de leur village.

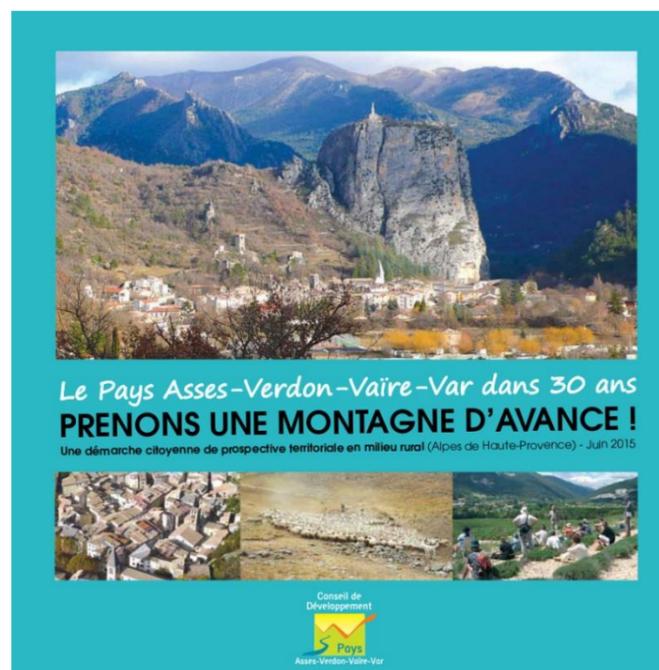
Nous avons connaissance de très peu de démarches permettant aux citoyens de s'investir dans la gestion des biens communs et d'avoir un réel impact dans les prises de décisions à l'échelle communale mais les citoyens eux semblent de plus en plus intéressés pour s'y investir.

Des conseils de développement

En 1999, Dominique Voynet dans sa loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires, crée des Conseils de Développement pour faire vivre une démocratie plus participative dans les agglomérations et dans les Pays. Aujourd'hui certains continuent d'exister malgré la disparition des Pays.

Dans le Verdon il existe au moins quatre conseils de développement celui du pays A3V créé en 2002 et (désormais transféré à la communauté de commune Alpes Provence Verdon

Sources de lumières), celui du Parc naturel régional du Verdon créé en 2009, et d'autres créés plus récemment dans les intercommunalités de la DLVA, de la CADE. Le conseil de développement du pays A3V fut et reste particulièrement actif sur le secteur du moyen Verdon (Ex : *concertation sociale et prospective « nos vallées dans 30 ans » réalisé en 2013*). Ces conseils de développement sont plus ou moins actifs mais nous notons que la mobilisation est difficile à tenir dans le temps et au quotidien.



Étude prospective du Conseil de développement du Pays A3V « Prenons une montagne d'avance » © Conseil de développement du Pays A3V

✳ L'accessibilité de l'information pour le citoyen (site internet, bulletin municipal...)

Un ensemble d'outils d'information et de communication existe sur le territoire du Parc du Verdon. Nombreux se font le relais d'informations sur le territoire : les communes, les offices de tourisme, la presse locale, le réseau associatif avec notamment les radios locales, les sites d'accueil du public, etc.

Une information à l'échelle municipale et intercommunale qui circule relativement bien

Les communes et intercommunalités diffusent essentiellement leurs informations via des bulletins municipaux. Nous en avons identifié 22 qui éditent une à deux fois par an leurs bulletins. C'est important quand on sait que le magazine des collectivités reste le premier moyen consulté par les Français pour s'informer au plan local, un résultat confirmé par chaque enquête du baromètre Epiceum - Harris Interactive de la communication

locale depuis sa création en 2009 : 78 % des personnes interrogées déclarent aujourd'hui le lire souvent.

Quelques communes utilisent leur site Internet pour diffuser de l'information actualisée et parfois animent des réseaux sociaux, notamment via Facebook. Certaines utilisent aussi des panneaux lumineux ou l'envoi de SMS pour annoncer des actualités à leur population.

L'information pourrait parfois être mieux transmise surtout dans les communes qui manquent de personnel mais les problématiques se situent généralement ailleurs.

Les radios associatives

Deux radios associatives existent sur le territoire : Radio Verdon et Radio Fréquence mistral. Ce type de média grand public prend une place importante dans la façon de toucher les habitants.

Radio Verdon a été créée en 1985 par des élus souhaitant favoriser l'expression locale et régionale sur le territoire des pays du Verdon. La zone d'écoute de la radio est, néanmoins, beaucoup plus large. Elle est captée, en effet, sur le haut Var et le centre Var, sur le sud-est des Bouches du Rhône (de St-Paul-lez-Durance à Puyricard), sur la quasi-totalité des Alpes-de-Haute-Provence, et enfin, sur le sud-est du Vaucluse (de Mirabeau à Pertuis). Radio Verdon émet sur la fréquence 96.5 Mhz et émet sur la fréquence 91 Mhz depuis Castellane (zone St-André-les-Alpes-Comps-sur-Artuby).

Fréquence Mistral a été créée en 1983, et est devenue la radio de référence des Alpes du Sud depuis plus de 30 ans. Avec ses stations de pays à Manosque, Digne-les-Bains, Sisteron, Castellane (pour le Verdon), Gap et Briançon, elle se développe maintenant à Marseille, sur toute la Provence avec le web et la radio numérique.

Presse locale et journaux télévisés

Les journaux de la presse locale quotidienne sont *Var matin* et *La Provence* auquel s'ajoute un autre journal en diffusion hebdomadaire : *Haute Provence info*. Basé à Manosque depuis sa création en 1938, cet hebdomadaire s'attache à traiter l'actualité du département des Alpes-de-Haute-Provence, mais aussi du haut Var et du Luberon dans sa partie vauclusienne.

D'autres journaux plutôt thématiques sont diffusés : *En pays varois* ou *L'Espace alpin* (actualité sous l'angle agricole) ou *Aquo d'Aqui* (journal mensuel rédigé en langue provençale).

D!CI TV : une télévision locale. D!CI TV a commencé à émettre sur la TNT le 3 décembre 2013. Elle est aujourd'hui devenue la télévision locale la plus regardée de France.



D'autres initiatives d'information locale

Verdon-info.net est un site Internet dédié à l'actualité du Verdon. Son objet est de promouvoir le partage de l'information sur les diverses activités locales en utilisant les espaces Internet de l'association.

Un manque de connaissance des missions de chaque collectivité territoriale



Le regard des habitants :

Si les habitants se sentent en confiance et maîtrisent le fonctionnement des communes, ils sont en revanche perdus à partir de l'échelle intercommunale. Les habitants disent manquer de connaissances et d'informations sur le fonctionnement des collectivités locales de manière générale et ne pas s'y retrouver.

« Qui fait quoi ? Qui est légitime et compétent sur quoi ? À qui dois-je m'adresser? », « On s'y perd dans le millefeuille administratif », « On a du mal à comprendre les objectifs du Parc, ce qu'il peut ou ne peut pas faire. »

Pour avoir les moyens d'agir, de s'impliquer dans la vie locale, d'être pertinent, les citoyens doivent savoir où et auprès de qui s'adresser.

Une information incompréhensible ou non décriptable

Le deuxième élément qui ressort du diagnostic est la barrière du langage utilisée par les collectivités.

Le point de vue des habitant(e)s

Certains habitants disent qu'ils ne comprennent pas nos informations. Le « jargon trop technique » ou « l'omniprésence des sigles » semblent parfois rendre les informations incompréhensibles et créer une distance entre les techniciens et les gens qui finalement délaissent un peu les institutions, dont le Parc.

« Quand je lis un de vos articles ou que je vous écoute je ne comprends rien. Est-ce voulu ? Est-ce par habitude ? Par peur ? Je ne comprends pas votre langage. » (Témoignage issu des « Cafés du parc »)

Des référendums organisés sur le territoire et leur taux de participation

Si nous avons le souvenir d'un référendum organisé à Aups en 1997 pour savoir si oui, ou non, les habitants souhaitaient intégrer le Parc naturel régional du Verdon, nous n'avons pas eu connaissance d'autres expériences de ce type.

Taux de participation / taux d'abstention aux élections (présidentielles, régionales, législatives, municipales etc.)

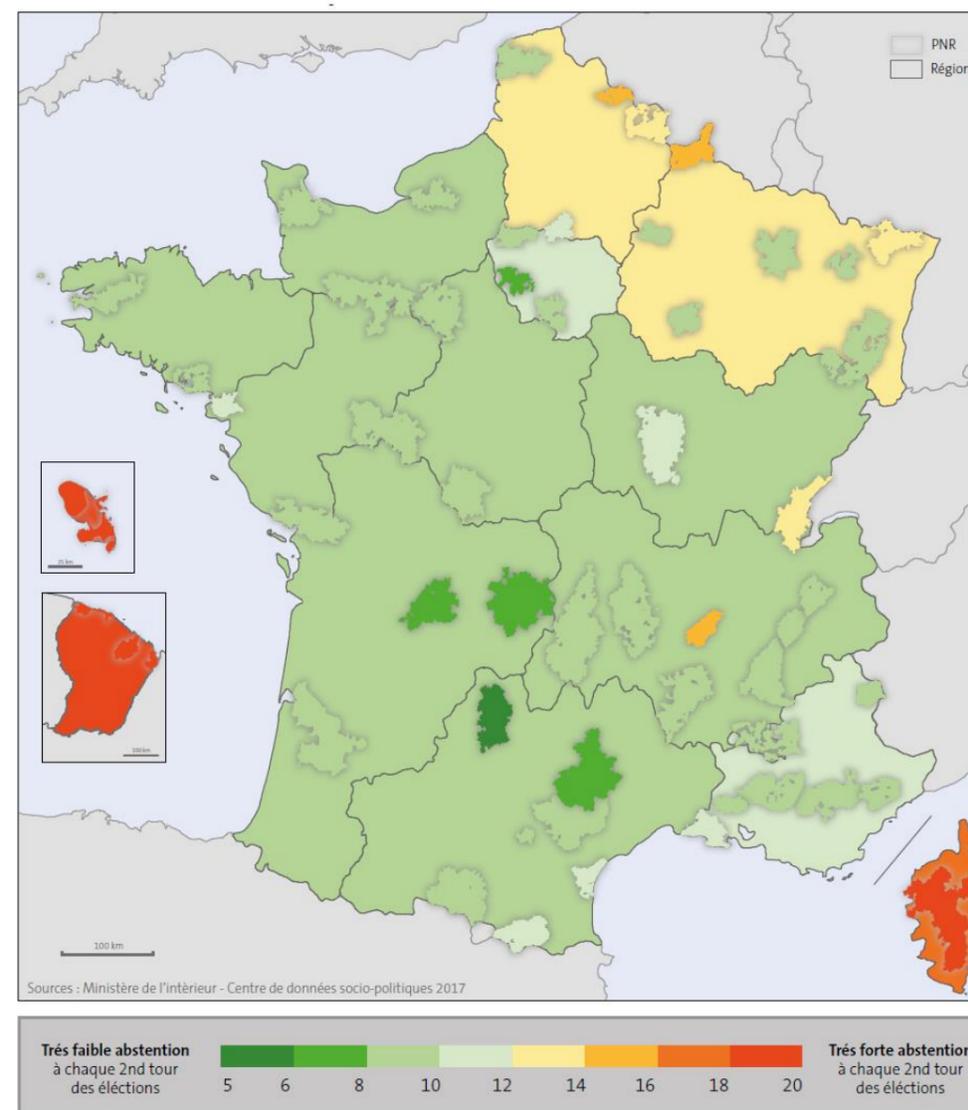
D'après des études menées par la fédération des Parcs en Octobre 2017 sur les « valeurs spécifiques de l'action des Parcs naturels régionaux de France », l'abstention (calculée aux élections présidentielles de 1995 à 2017) est inférieure d'environ 8 % aux moyennes régionales pour 44 des 51 Parcs.

Cette carte résume le niveau d'abstention « cumulé » durant les cinq dernières élections présidentielles (1995, 2002, 2007, 2012 et 2017), par région (dans les contours de 2016) et par Parc.

Les régions vertes sont considérées comme à abstention modérée, proche de la moyenne ; les régions jaunes sont légèrement au-dessus de la moyenne de l'abstention ; les régions orange et rouges sont nettement plus abstentionnistes.

On voit donc que la plupart des Parcs sont dans une couleur verte, voir vert plus foncé que leurs régions respectives.

On peut dès lors émettre l'hypothèse que s'abstenir moins dénote dans un territoire une attention plus grande aux questions d'action publique, de responsabilité des choix, de politisation au sens d'intérêt pour la vie sociale et que cette implication civique pourrait être « boostée » par les Parcs naturels régionaux.



Le regard des habitants :

La citoyenneté est au cœur des débats, tant à l'échelle nationale qu'au niveau local. Lors des ateliers « éducation et citoyenneté » ou des « Cafés du parc » organisés dans une dizaine de communes sur le territoire le sujet est revenu systématiquement sur la table et particulièrement le verbe « agir ». Les habitants et nos partenaires parlent de « l'importance de se mobiliser », d'« urgence à agir », d'« agir dans la vie publique », de « passer à l'action ». Certains y ont ajouté le mot « lutter » considérant ce mot à la hauteur de la gravité du contexte : changement climatique, érosion de la biodiversité, préservation de la ressource en eau, disparition des services en milieu rural, métropolisation et abandon des zones rurales etc.

« On est dans une situation grave, il faut de l'action citoyenne. Il y a des menaces sérieuses sur la société et sur la planète. »

Ils considèrent que les citoyens doivent pouvoir s'impliquer concrètement dans la gestion et la préservation des biens communs (Ex : de comités de gestion de l'eau) et pas seulement donné son avis par la voie d'enquêtes publiques jugées comme arrivant souvent trop tard.

Ils pensent également que les citoyens comme les élus du monde rural n'arrivent plus à se faire entendre. Il soulève le faible poids accordé aux élus ruraux et aux élus des petites communes, leur faible représentation, y compris dans les intercommunalités.

« L'intercommunalité n'est pas une bonne chose. Nos petites communes n'ont aucun poids, et moins de budget. Les décisions se prennent de plus en plus loin. »

" Les citoyens et les élus ont du pouvoir mais ils ne le savent pas et ne s'en servent pas. Les élus peuvent aussi s'opposer à des décisions devenues d'en haut à condition d'avoir un soutien populaire. Et vice versa. "

Ils utilisent fréquemment le terme « peser ». Il faut que le Parc permette à la fois aux élus locaux et ruraux de « se faire entendre », de « peser » dans les prises de décisions, les négociations.

Malgré tout, la plupart sont optimistes. « Les menaces sur le climat, la planète, peuvent aussi être sources de motivation et permettre à chaque citoyen de réagir, de réinvestir son rôle », « Les gens se sentent de nouveau concernés par la chose publique, c'est récent mais c'est important »

« Ici on connaît ses voisins, on œuvre à petite échelle et donc il est possible pour chacun d'agir. Chacun peut mettre en place des projets, faire bouger les choses ».

Pour conclure nous pouvons dire que la citoyenneté est en pleine métamorphose et redéfinition, qu'elle recherche un nouveau souffle et que ceci se ressent à l'échelle nationale, à l'échelle régionale et jusque dans le Verdon.

